

Règlement de l'épreuve

Article 1 : Organisateurs

Le trail "La Fer'Trail" est une course nature organisée par l'association "Orizon Sport" (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via l'adresse mail contact.orizonsport@gmail.com

Le présent règlement s'applique à toutes les épreuves de l'édition 2026.

Article 2 : Participation

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés dont l'âge correspond aux critères catégories/distances de la FFA.

La participation aux différentes courses se fait sous l'entière responsabilité des coureurs, de ce fait, ils renoncent à tout recours envers les organisateurs en cas de dommages subis ou occasionnés. Les concurrents s'engagent à renoncer à toute poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de la participation à cette manifestation.

Tout engagement implique l'acceptation du règlement dans son ensemble.

Article 3 : Date, horaires et circuits

Le trail "La Fer'Trail" aura lieu le 25 octobre 2026 à La Ferté-Saint-Aubin (45).

Le point de départ est situé au château de La Ferté-Saint-Aubin dont l'adresse est "4 Rue Général Leclerc 2, 45240 La Ferté-Saint-Aubin".

L'événement est composé de 5 courses et de 2 randonnées pédestres :

- **"La Ronde"** : une épreuve de course de 5 km environ avec 10 m de dénivelé positif sur chemins et sentiers qui débutera à 11h. Course en autosuffisance sans ravitaillement.
- **"La Chevauchée"** : une épreuve de 16 km environ avec 35 m de dénivelé positif sur chemins, sentiers et route qui débutera à 10h45. Course en autosuffisance sans ravitaillement, en fonction des conditions météo un ou plusieurs points d'eau pourront être ajoutés au parcours.
- **"L'Échappée"** : une épreuve de 33 km environ avec 80 m de dénivelé positif sur chemins, sentiers et route qui débutera à 10h30. Course en autosuffisance avec ravitaillement au km 16.
- **Une marche** de 5 km sur chemins, sentiers et route. Départ entre 11h et 11h15. Pas de limite sur le nombre de participants.

- **Une marche** de 16 km sur chemins, sentiers et route. Départ entre 11h et 11h15.
Pas de limite sur le nombre de participants.

Une course pour enfants de 7 à 11 ans de 1100m sera organisée et débutera à 11h20.
Aucune inscription ne sera requise. La course ne sera pas chronométrée.

Le départ de chacune des épreuves de course sera considéré comme groupé. Seul le départ des randonnées sera considéré comme non groupé.
La circulation des participants sera considéré comme non groupé.

Le nombre total de dossards disponibles sur l'ensemble des courses chronométrées est limité à 400, à savoir 150 inscrits sur La Ronde (5 km), 150 sur La Chevauchée (16 km) et 100 sur L'Échappée (33 km).

Aucune limite de participants ne sera imposée sur les marches de 5 et 16 km, ni sur la course enfant.

Le retrait des dossards se fera :

- La veille de la compétition, le samedi 24 octobre, de 14h à 19h au V&B Olivet dont l'adresse est "Parc D'activités des Aulnaies, 1470 Rue de La Bergeresse, 45160 Olivet"
- Sur place jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve, au château de La Ferté-Saint-Aubin.

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le torse et visible pendant toute la durée de la course. Les randonneurs ni les enfants n'auront à porter de dossards.

Chaque participant devra remettre son dossard aux bénévoles à la fin de l'épreuve. En cas d'abandon, le coureur devra rejoindre un des points de repère et remettre son dossard au bénévole présent.

Aucune obligation horaire n'a lieu pour les marches ainsi que les courses de 5 et 16 km.
Les coureurs participants de la 33km devront rejoindre le ravitaillement au km 16 avant 2h30 de course.

Article 4 : Circulation

Le parcours emprunte ou croise des voies de circulation automobile. L'ensemble des carrefours sera sécurisé par des bénévoles signaleurs. Les coureurs bénéficient d'une priorité de passage sur tous les chemins et routes sur lesquels ils évolueront.

Article 5 : Propriétés privées

Le parcours emprunte de nombreux passages dans des propriétés privées. Le passage des coureurs n'est autorisé que le jour du trail. L'entrée dans les propriétés privées sera signalée par des panneaux indicatifs.

Article 6 : Balisage

Les parcours des épreuves sont balisés autant que faire se peut avec de la peinture biodégradable, dans le respect des règles environnementales, ainsi que par la mise en place de barrières, des panneaux, et rubalise.

Des serre-files seront présents pour sécuriser la course. Le débalisage sera assuré par l'organisation au plus tard la semaine suivant la course.

Tout concurrent s'engage à suivre le parcours balisé.

Toute sortie volontaire du parcours ou raccourci entraînera la disqualification.

Article 7 : Autosuffisance et ravitaillement

Les courses La Ronde, La Chevauchée ainsi que les marches sont basées sur le principe de l'autosuffisance totale, c'est-à-dire hydrique, alimentaire, médicale et sécuritaire. Chaque concurrent devra donc emporter le nécessaire à la réalisation de sa course tant du point de vue de l'alimentation (solide et liquide) que vestimentaire.

Au km 16 de la course "L'Échappée" un ravitaillement sera proposé dans la commune de Ménestreau-en-Villette.

Un ravitaillement complet sera proposé à l'arrivée pour tous les participants.

Toute assistance extérieure (hors zones autorisées par l'organisation) est interdite.

Tout accompagnement, ravitaillement sauvage ou aide motorisée entraînera la disqualification.

Article 8 : Matériel obligatoire

8.1 : Matériel obligatoire :

Chaque participant devra se présenter au départ avec :

- un téléphone portable chargé dans lequel sera indiqué les numéros d'urgence à contacter en cas de problème.
- Leur propre gobelet pour le ravitaillement d'arrivée
- Une réserve d'eau d'1L minimum pour la course de 33 km

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la liste de matériel obligatoire en cas de conditions météorologiques imprévues nécessitant des mesures de sécurité plus poussées.

Article 9 : Conditions d'inscription

9.1 : Catégories d'âge

- La Ronde (5 km) est ouverte à partir de la catégorie Cadet U16 (14-15 ans)
- La Chevauchée (16 km) est ouverte à partir de la catégorie Junior U20 (18-19 ans)
- L'Échappée (33 km) est ouverte à partir de la catégorie Espoir (plus de 20 ans)

- Les marches sont ouvertes à toutes les catégories d'âge.

Les athlètes mineurs non licenciés doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

La course enfant de 1100m est réservée aux enfants de 7 à 11 ans.

9.2 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Pour les coureurs licenciés : d'une licence sportive FFA, (en cours de validité à la date de la manifestation).
- Pour les coureurs non-licenciés et étrangers : depuis le 16 janvier 2024, la FFA a mis en place le Parcours Prévention Santé (PPS) pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical (qui n'est plus accepté). Vous devrez vous connecter sur la plateforme web dédiée : pps.athle.fr

Article 10 : Inscriptions

Les inscriptions des épreuves de course chronométrées se font uniquement en ligne via la plateforme d'inscription sur <https://protiming.fr/> . Aucun coureur ne sera inscrit sur place
Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur <https://protiming.fr/> .

Les inscriptions des marches de 5 et 16 km pourront s'effectuer à la fois sur la plateforme Protiming et sur place jusqu'à 30min avant le départ.

Aucune inscription n'est nécessaire pour les courses enfants.

Article 10-1 : Prix

- La Ronde (5 km) : 12€ jusqu'au 25 septembre*
- La Chevauchée (16 km) : 18€ jusqu'au 25 septembre*
- L'Échappée (33 km) : 25€ jusqu'au 25 septembre*
- Les marches de 6 et 12 km : 5€ jusqu'à fermeture des inscriptions

*Le prix des dossards n'inclut pas les frais demandés par la plateforme d'inscriptions Protiming

Une majoration de 2€ sur le prix de chaque dossard aura lieu au 26 septembre sur la limite du nombre de places restantes.

10-2 : Revente, cession ou remboursement de dossard

Toute inscription est personnelle.

Aucun échange de dossard sans accord de l'organisation n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

Le remboursement des frais d'inscription peut être accordé sur présentation d'un certificat attestant d'une contre-indication médicale

Article 11 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès d'ALLIANZ THEOBALD AUCHERE pour la durée de l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 12 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS).

La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, civières...).

Les services de secours et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Un numéro de téléphone d'urgence vous sera communiqué avant le départ.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 13 : Abandon

En cas d'accident d'un concurrent, il est obligatoire que les autres concurrents lui portent secours, et préviennent l'organisation.

Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files, l'équipe médicale, et/ou le comité de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon, ou de l'exclure de la course.

En cas d'abandon, le coureur doit remettre son dossard à l'arrivée ou à un bénévole présent sur le parcours, et prévenir le PC Course au 06 15 76 23 13. Si un concurrent ne prévient pas de son abandon, et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.

Nous rappelons que les serre-files cheminent sur le parcours de sorte qu'ils ne doublent jamais un concurrent. Cela ne veut pas dire qu'ils suivent de près le dernier concurrent. Ils ne sont pas là pour aider tel ou tel, ils sont sur le parcours simplement pour s'assurer que personne n'a de problème en toute fin de peloton.

Article 14 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société PROTIMING via des transducteurs électroniques intégrés au dossard.

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

Un coureur dont le dossard ne serait pas visible sera disqualifié.

Toute infraction constatée par un membre de l'équipe organisatrice entraînera la disqualification immédiate.

Ni les randonnées, ni la course enfant ne seront chronométrées.

Article 15 : Classement et récompenses

Les récompenses seront uniquement remises aux coureurs.

- La Ronde (5 km) : les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes
- La Chevauchée (16 km) : les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes
- L'Échappée (33 km) : les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes

Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course, seuls les coureurs présents lors de la remise des prix pourront prétendre à leurs lots.

Chaque coureur ayant franchi la ligne d'arrivée se verra remettre une médaille "FINISHEUR"

Les enfants terminant leur épreuve recevront aussi une médaille.

Article 16 : Éthique de course et éco-citoyenneté

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés et triés aux différents postes de contrôle, dans des containers prévus à cet effet. Si un coureur est surpris en train de jeter un emballage,

vêtement ou tout objet de nature à polluer l'environnement de manière délibérée, il sera automatiquement disqualifié.

La course s'inscrit dans une éthique d'éco-citoyenneté et tient à tout mettre en œuvre pour valoriser l'environnement et le respecter.

Article 17 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article 18 : Annulation et intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit pour des raisons de sécurité, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. En revanche, une invitation à participer à l'édition 2027 sera envoyée gratuitement à tous les participants.

Article 19 : CNIL/ RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées aux bénévoles de l'association "Orizon Sport" qui sont responsables du traitement de ces données. Elles sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Ceux-ci sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits. Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il peut, par lui-même, modifier ses informations sur son espace coureur qu'il a créé lors de son inscription ou nous en faire part à l'adresse mail : contact.orizonsport@gmail.com

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisation.